

MANDAT

Dans le cadre du projet d'implantation du centre d'examen du permis de chasser du département de la Moselle sur le centre de formation de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle sur la commune de Morhange (Bois de la Claire Forêt).

Je soussigné :

Monsieur LANG Pierre,

Agissant en qualité de Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle ;

Dont le siège est situé au 1 Rue de la Passotte, 57078 METZ Cedex 03.

Ainsi que le Conseil d'Administration de la Fédération,

Désignons comme mandataire, pour effectuer la demande de défrichement auprès de la DDT 57 et nous représenter face aux services de l'état (DDT, DRAAF...) :

Monsieur Nathan BOURAHLA,

Technicien Forestier pour la Coopérative Forestière « Forêt D'Ici », rattaché au Bureau de Sarrebourg, 33 Avenue du Gnrl de Gaulle 57400 SARREBOURG.

QUI ACCEPTE LE MANDAT

Le mandat étant établi pour toute la durée des démarches et jusqu'à la fin des travaux.

Le mandat ne bénéficie pas de reconduction tacite.

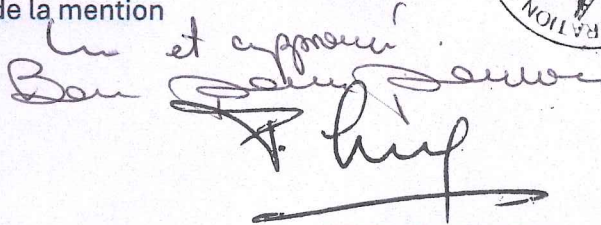
Document établi en 2 exemplaires

Le mandant :

A.....Metz.....le...31/5/2024

Signature du mandant à faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

*Lu et approuvé
Bon pour pouvoir*




Le mandataire :

A Sarrebourg.....le...17/05/2024

Signature du mandant à faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour pouvoir et acceptation »

Lu et approuvé, bon pour pouvoir et acceptation



Forêt d'ici
Lorraine

Maison de la forêt
17 rue André Vitu
88026 Epinal cedex
Siren: 383 419 611
Agrément n° 2582

